

COALITION D'OBSERVATION ELECTORALE (COE)

CONHANE

CNO

RNDDH

CARDH

POHDH

*Elections du 20 novembre 2016 :
Un scrutin acceptable
Des préoccupations
Des corrections à apporter*



2 décembre 2016

Sommaire

	Pages
<i>Résumé</i>	<i>iii</i>
I. Introduction	1
A. PREMIERE PARTIE	
II. Méthodologie	1
III. Mise en contexte	1
<i>Campagne électorale</i>	<i>7</i>
B. DEUXIEME PARTIE	
IV. Changements dans le scrutin du 20 novembre 2016	10
1. Annulation des votes sur procès verbal	10
2. Mise en place de la Liste Electorale Complémentaire	10
3. Réduction du nombre de bureaux de vote	10
4. Accréditation aux partis politiques et aux organisations d'observation électorale	11
5. Mise en place de membres de bureaux de vote réservistes	11
6. Le matériel électoral	12
V. Erreur dans les bulletins	14
VI. Placement des Centres et des Bureaux de vote	14
VII. Le scrutin du 20 novembre 2016	17
1. Ouverture et Fermeture des centres et bureaux de vote	17
2. Sécurité de la population et des centres de vote	18
3. Affichage des listes électorales partielles	19
4. Le Personnel électoral	20
5. Les Mandataires de partis politiques	23
6. Les électeurs	24
VIII. Autres faits ayant attiré l'attention de la Coalition	27
IX. Comptage dans les bureaux de vote	29
X. Comptage au Centre de Tabulation des Votes (CTV)	30
XI. Proclamation des résultats préliminaires	31
C. TROISIEME PARTIE	

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Résumé

Le 20 novembre 2016, le peuple haïtien, invité à élire 1 Président, 16 Sénateurs, 25 Députés ainsi que plusieurs cartels de Mairies, s'est rendu aux urnes dans un contexte sociopolitique difficile, caractérisé par la dégradation de la qualité de la vie, dégradation exacerbée par l'ouragan Matthew et le scepticisme quant à la réalisation d'un scrutin qui, pour différentes raisons, a été renvoyé tout au long de l'année 2016.

Les élections de 2015 ayant été définitivement annulées, 27 Candidats à la Présidence ont confirmé leur candidature sur invitation du CEP. La campagne électorale, contrairement aux élections de 2015, a été menée de manière timide et sans faste.

Le nouveau CEP a introduit de nombreux changements dans le processus électoral, dont entre autres : l'annulation des votes sur procès-verbal, la Liste Electorale Complémentaire, la réduction du nombre de bureaux de vote, l'impression et la distribution à temps aux organismes politiques et d'observation électorale des cartes d'accréditation comportant toutes les informations relatives aux personnes déployées. De plus, le CEP a mis en place des membres de bureaux de vote réservistes et de nouveaux isolements garantissant le secret du vote.

Le jour du scrutin, les centres et bureaux de vote ont ouvert leurs portes, pour la majorité, entre six heures et 7 heures du matin. Cependant, les retards n'ont pas eu d'incidences sur la participation des électeurs. Ces centres ont aussi fermé leurs portes à 4 heures de l'après-midi, pour la majorité.

La sécurité du scrutin a été assurée par la PNH et les agents des Nations-Unies qui ont investi les rues tôt dans la matinée, sont intervenus quand cela était nécessaire.

Dans 98.42 % des centres de vote observés par la Coalition, les listes électorales étaient affichées. De même le personnel a fourni un travail satisfaisant, à 77 %.

Les mandataires de partis politiques se sont encore une fois illustrés par leur mauvais comportement, menant ouvertement campagne et tentant d'influencer le scrutin dans le sens de leurs candidats.

Pour leur part, de nombreux électeurs ont aussi mené campagne dans les centres de vote ou aux alentours. Cependant, ils ont collaboré avec la PNH, ce qui a permis la réussite de la journée électorale.

Dans le comptage des votes, plusieurs irrégularités ont été relevées par la Coalition. Elles ont engendré de nombreuses réclamations de la part des partis politiques qui, jusqu'à date, n'ont pas encore pris les voies légales pour produire leurs contestations. Ces irrégularités, selon la Coalition, méritent une attention particulière de la part du CEP, ce, dans le but d'éviter l'envenimement de la situation.

Assorti de recommandations, ce rapport est divisé en 3 parties qui présentent le contexte détaillé dans lequel les élections se sont déroulées, relatent la journée du scrutin, passent en

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

revue les nombreux faits qui ont attiré l'attention de la Coalition et résume les constats faits au CTV, par la Coalition.

I. Introduction

Le 20 novembre 2016, les élections présidentielles et législatives partielles ont eu lieu sur l'ensemble du territoire national.

La *Coalition d'Observation Electorale* (COE) composée de *cinq* (5) organisations à savoir, *Conseil National d'Observation* (CNO), *Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques* (CONHANE) *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), *Centre d'Analyse et de Recherche en Droit de l'Homme* (CARDH) et *Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains* (POHDH), versées depuis plusieurs années dans l'observation du processus électoral haïtien, estime de son devoir de partager avec tous ceux que la question intéresse, son rapport détaillé relatif à l'observation électorale.

Ce rapport est divisé en *trois* (3) parties. Dans la première partie, la Coalition présente la méthodologie d'observation utilisée et passe en revue tout le contexte ayant abouti au scrutin du 20 novembre 2016. Dans la seconde partie, la Coalition traite du déroulement du scrutin et dans la troisième partie, elle commente le processus électoral avant de faire des propositions précises aux autorités concernées.

A. PREMIERE PARTIE

II. Méthodologie

La Coalition a observé le processus électoral depuis le montage de l'organe électoral actuel. Elle a déployé un total de *mille quarante quatre* (1.044) observateurs fixes.

Douze (12) équipes d'observateurs mobiles ont sillonné les *dix* (10) départements géographiques du pays.

De plus, *onze* (11) cellules de cueillette d'informations ont été mises sur pied, à raison d'une cellule par département. Une cellule supplémentaire a été installée à l'*Île de la Gonâve*.

Avec ce déploiement, la Coalition a observé le scrutin dans 65.97 % des centres de vote installés par le CEP.

Cependant, dans le cadre de ce rapport, les graphes ont été réalisés avec les informations recueillies par *six cent trente-cinq* (635) des observateurs déployés par le RNDDH et la POHDH.

III. Mise en contexte

Le 20 novembre 2016, le peuple haïtien a été invité à élire *un* (1) Président, *vingt-cinq* (25) Députés dans des circonscriptions où des problèmes étaient enregistrés lors des élections de 2015 et *seize* (16) Sénateurs soit le tiers du Sénat ainsi que *six* (6) autres issus de *trois* (3) départements où des candidats sont habilités à concourir en second tour.

Ces élections ont été annoncées dans un contexte difficile. En effet, sur le plan économique, la situation du pays est caractérisée par une augmentation des prix des produits de première nécessité, subséquente à la dévaluation de la gourde par rapport au dollar américain. Cette inflation a eu et a encore de grandes répercussions sur la population et sur la qualité de la vie. Les activités sociales sont au ralenti et la population attendait en haleine, la réalisation des élections.

Le 9 août 2015, les élections législatives partielles se sont tenues sur le territoire national. Elles étaient émaillées de violence et de fraudes massives.

Le 25 octobre 2015, le second tour des élections législatives partielles, les élections municipales ainsi que le premier tour des élections présidentielles ont été réalisées. Encore une fois, les résultats ont été vivement contestés. Plusieurs organisations politiques ainsi que des organismes d'observation électorale, ont dénoncé une vaste opération de fraude et l'utilisation de l'appareil de l'État pour porter des candidats proches de la présidence au pouvoir.

Chaque jour, des manifestations de rues ont été organisées. Elles sont devenues de plus en plus violentes et se sont rapidement transformées en manifestations antigouvernementales, dénonçant l'implication du gouvernement MARTELLY / PAUL dans cette vaste opération de fraude.

L'organisation du second tour présidentiel prévu pour le 27 décembre 2015 a été hypothéquée.

Le 22 décembre 2015, par arrêté présidentiel, Michel Joseph MARTELLY a créé une commission présidentielle. Celle-ci, dénommée **Commission d'Evaluation Electorale Indépendante**, (CEEI) était chargée d'évaluer tout le processus.

Le 2 janvier 2016, la commission d'évaluation électorale a publié son rapport de vérification qui portait sur *mille sept cent soixante-dix* (1.770) feuilles de pointage. Dans son rapport, elle a indiqué que :

- 26.7 % des feuilles de pointage ont révélé des cas de fraudes ou d'irrégularités
- 43.3 % des feuilles de pointage ont présenté des altérations
- 51.1 % des feuilles de pointage ont démontré que les électeurs n'ont pas voté dans les bureaux où ils le devaient
- 30.6 % des feuilles de pointage ne comportaient pas de **Numéro d'Identification Nationale**.

Suite à ces observations, la commission a fait plusieurs recommandations en vue de permettre de continuer avec le processus électoral dont entre autres, un examen approfondi des plaintes en dénonciation de fraudes, la publication des listes des organisations d'observation électorale ayant été impliquées dans le processus, la reconsidération des membres du CEP par les secteurs qui les ont délégués, une rencontre avec les acteurs

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

impliqués dans le processus électoral pour trouver un consensus et un examen plus approfondi au plan technique de la responsabilité de la machine électorale.

La CEEI a conclu son rapport, affirmant que les élections de 25 octobre *étaient «entachées d'irrégularités» et que «plusieurs candidats avaient bénéficié de la part de leurs représentants aux bureaux de vote, de ces irrégularités assimilables à des fraudes».*¹

Cependant, aucune de ces recommandations n'ont été prises en compte par le gouvernement MARTELLY / PAUL. Comme conséquence immédiate, les manifestations antigouvernementales ont pris une ampleur jamais vue et les élections ont dû être renvoyées au 24 janvier 2016.

Les manifestations ont continué. Et celle du 22 janvier 2016, émaillée de graves actes de violence, a porté les responsables à renvoyer sine die, l'organisation du second tour des élections présidentielles.

Parallèlement, des manifestations ont aussi été organisées par des proches du pouvoir. Cette situation a fait planer sur le pays le spectre d'une lutte civile. Une grande peur s'était installée parmi les haïtiens et, vers la fin de l'année 2015, les établissements scolaires, le commerce formel, le commerce informel ne fonctionnaient pas de manière journalière.

D'un côté, *quatre* (4) membres du *Conseil Electoral Provisoire* (CEP) décrié, alors présidé par Pierre-Louis OPONT, ont remis leur démission. Cette situation a enlevé automatiquement au CEP toute légitimité et tout pouvoir de décision. Le 28 janvier 2016, le président du CEP Pierre-Louis OPONT a lui aussi présenté sa démission.

D'un autre côté, un groupe de *huit* (8) candidats à la présidence se sont unis pour exiger l'annulation du premier tour des élections présidentielles du 25 octobre 2015. Il s'agit de :

1. Eric JEAN-BAPTISTE, *Mouvement Action Socialiste* (MAS)
2. Moïse JEAN-CHARLES, *Pitit Dessalines*
3. Jean-Henry CÉANT, *Renmen Ayiti*
4. Jude CELESTIN, *Ligue Alternative pour le Progrès et l'Emancipation Haïtiens* (LAPEH)
5. Mario ANDRESOL, Indépendant
6. Samuel MADISTIN, *Mouvement Patriotique Populaire Dessalinien* (MOPOD)
7. Sauveur Pierre ETIENNE, *Organisation du Peuple en Lutte* (OPL)
8. Steven I. BENOIT, *Konviksyon*

Le 10 janvier 2016, soit un jour avant la date constitutionnelle de prestation de serment, fixée au second lundi du mois de janvier 2016, la *cinquantième* législature, composée de plusieurs élus issus des élections controversées de 2015, a été installée, suite à la prestation

¹ *Rapport de la Commission d'Evaluation Electorale Indépendante, p. 10.*

de serment des nouveaux parlementaires, et en dépit du fait que des élections complémentaires devaient être réalisées pour *six* (6) Sénateurs et *vingt-cinq* (25) Députés.

Avec l'approche de la date butoir du 7 février 2016, la mise en place d'une transition politique semblait la plus judicieuse décision à prendre. Le 6 février 2016, un accord a été signé entre le Président sortant, Michel Joseph MARTELLY et le Président du Sénat d'alors, Jocelerme PRIVERT, autour de la passation du pouvoir à un président provisoire dont le mandat de *cent vingt* (120) jours permettrait de réaliser le second tour des élections présidentielles et d'organiser les élections législatives partielles dans les endroits où elles ont été annulées.

Sur la base de ce contrat, le Parlement haïtien a été chargé d'élire au second degré le Président Provisoire.

Rapidement, le Parlement a lancé un appel à candidature. Les candidats ont été invités à soumettre leurs dossiers avec la somme de *cinq cent mille* (500.000) gourdes non remboursables. *Huit* (8) candidats ont manifesté leur intérêt. Il s'agit de :

1. Edgard LEBLANC FILS
2. Dejean BELIZAIRE
3. Jocelerme PRIVERT
4. Mackenson CANGE
5. Jean Luthès DUVERRA
6. Félicien Jean THOMAS
7. Charles GERAUD
8. Joseph Sergo LOUIS CHARLES

Cependant, seulement *trois* (3) d'entre eux, à savoir, Dejean BELIZAIRE, Jocelerme PRIVERT et Edgard LEBLANC FILS ont complété leurs dossiers et ont versé les frais réclamés.

Le 8 février 2016, une commission bicamérale chargée de traiter les candidatures a été installée. Elle était composée de *six* (6) Sénateurs et de *neuf* (9) Députés.

- Les Sénateurs répondaient aux noms de Carl Murat CANTAVE, Ricard PIERRE, Salomon JEAN MARY, Westner POLYCARPE, Nene CASSY, Jean Baptiste BIEN-AIME.
- Les Députés répondaient aux noms de Hermano EXINOR, Peter Castin CONSTANTIN, Patrick NORZEUS, Vikerson GARNIER, Annonce JEAN BERNARD, Caleb DESRAMEAUX, Price CYPRIEN, Enel APPOLON, Jean WILLLAIRE.

Le 13 février 2016, une séance en Assemblée Nationale s'est tenue au Parlement. Les candidats retenus ont été invités à présenter les grandes lignes de leur programme respectif.

Le Président Jocelerme PRIVERT a remporté les élections par le vote de *treize* (13) Sénateurs sur *vingt-deux* (22) présents et de *soixante-quatre* (64) Députés sur *quatre-vingt-douze* (92)

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

présents. Le 14 février 2016, Jocelerme PRIVERT a prêté serment à titre de Président Provisoire de la République d'Haïti.

Il a monté son cabinet ministériel le 24 mars 2016, soit plus d'un (1) mois après son accession au Pouvoir. En effet, le 20 mars 2016, le Premier ministre désigné Fritz Alphonse JEAN a présenté sa politique générale par devant la **Chambre des Députés**. Il a reçu un vote de non confiance. *Quatre* (4) jours plus tard, le Sénat a ratifié la politique générale du Premier Ministre désigné Enex JEAN CHARLES. Le même soir, la **Chambre des Députés** a organisé une séance au cours de laquelle la politique générale de Me Enex JEAN CHARLES a aussi été ratifiée, ce dernier ayant été considéré capable de réconcilier les différentes franges de la scène politique.

Parallèlement, les parties prenantes des élections ont exigé le montage d'un nouvel organe électoral sur la base de l'article 289 de la Constitution qui prévoit ce qui suit :

« En attendant l'établissement du Conseil électoral permanent prévu dans la présente constitution, le Conseil national de gouvernement forme un Conseil électoral provisoire composé de neuf (9) membres, chargé de l'exécution et de l'élaboration de la loi électorale devant régir les prochaines élections et désigné de la façon suivante :

1. **Un par l'Exécutif, non fonctionnaire ;**
2. **Un par la Conférence épiscopale ;**
3. **Un par le Conseil consultatif ;**
4. **Un par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif ;**
5. **Un par les organismes de défense des droits humains, ne participant pas aux compétitions électorales ;**
6. **Un par le Conseil de l'Université ;**
7. **Un par l'association des journalistes ;**
8. **Un par les Cultes réformés ;**
9. **Un par le Conseil national des coopératives. »**

Rapidement, le président provisoire a invité les secteurs concernés à désigner *deux* (2) personnalités : une femme et un homme, devant les représenter au sein du CEP.

Le 29 mars 2016, un nouvel organe électoral a prêté serment à la **Cour de Cassation** de la République. Vu que *deux* (2) secteurs n'étaient pas encore créés et que d'autres n'avaient visiblement pas manifesté leur engouement à prendre part à la composition de ce CEP, ils ont été remplacés par d'autres institutions de la société civile. Ce CEP est donc ainsi composé :

1. Léopold BERLANGER, Président, représentant du secteur presse
2. Carlos HERCULE, Vice-président, représentant de la Conférence Épiscopale
3. Marie Frantz JOACHIM, Secrétaire Générale, représentante du secteur Femme
4. Lucien Jean BERNARD, Membre, représentant du secteur de l'Université ;
5. Josette JEAN DORCELY, Membre, représentante du secteur Syndical ;

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

6. Frinel JOSEPH, Trésorier, représentant secteur Cultes réformés ;
7. Marie Hérolle MICHEL, Membre, représentant secteur Patronal ;
8. Kenson POLYNICE, Membre, représentant du secteur Paysan/Vaudou ;
9. Jean Simon SAINT-HUBERT, Membre, représentant du secteur des Droits Humains.

Cependant, il est reproché à plusieurs secteurs tels : droits humains, femmes, médias, syndicats, et vodouisants/paysans d'avoir utilisé une technique non démocratique pour arriver à la désignation de leur représentant.

Après le montage de l'organe électoral, des personnalités politiques ont exigé que les élections soient reprises au début, affirmant qu'elles ne comptaient pas donner suite aux irrégularités et fraudes orchestrées par le Gouvernement MARTELLY / PAUL.

Parallèlement, alors que les parties prenantes aux élections exigeaient l'annulation du scrutin du 25 octobre 2015, les membres de la communauté internationale, dont certains étaient impliqués dans l'observation électorale ont affirmé que les résultats des élections étaient acceptables et ont invité les responsables étatiques à organiser le second tour des élections présidentielles.

Le 14 avril 2016, une nouvelle commission de vérification des résultats des élections a été mise en place par le Président Provisoire. Elle était intitulée ***Commission Indépendante d'Evaluation et de Vérification Electorale*** (CIEVE). Elle disposait d'un mandat de *trente* (30) jours et avait pour mission de ***rétablir la confiance des acteurs politique dans le processus électoral en établissant la sincérité des résultats des élections de 2015.***

Le 29 mai 2016, la CIEVE a rendu son rapport dans lequel elle a recommandé l'annulation des élections présidentielles et d'une partie des élections législatives en raison d'irrégularités et de fraudes massives. Mais surtout parce que 40 % des votes soit *six cent vingt-huit mille* (628.000) votes n'étaient pas retraçables, que 16.2 %, soit *cent quatre-vingt mille deux cent cinquante* (180.250) votes avaient été opérés avec de fausses cartes d'indentification.

Les élections ont donc été définitivement annulées.

La communauté internationale a haussé le ton et a affirmé ne pas vouloir financer le processus électoral s'il devait être repris. Les dépenses pour la réalisation des élections ont été budgétisées à hauteur de *trois milliards, cinq cent vingt millions seize gourdes et neuf centimes* (3.520.000.016,09). Le Président de la République Jocelerme PRIVERT a annoncé que les élections seraient financées par l'Etat haïtien. Cette déclaration a ramené une certaine fierté au cœur des haïtiens qui estimaient que la communauté internationale a dévoilé son jeu et est devenue agressive et insolente par son ingérence dans les affaires privées de l'Etat haïtien.

Le 6 juin 2016, le CEP a publié un nouveau calendrier électoral pour 2016-2017, avec possibilité d'introniser le Président de la République le 7 février 2017.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Le 3 juillet 2016, le CEP a installé un directeur et un directeur adjoint au **Centre de Tabulation des Votes** (CTV).

Le 19 juillet 2016, le Président de la République a convoqué le peuple en ses comices, le premier tour des élections présidentielles et les élections législatives partielles étant prévues pour le 9 octobre 2016.

Après l'annulation des élections présidentielles de 2015, *vingt-sept* (27) candidats à la présidence, invités par le CEP, ont confirmé leur candidature. Il s'agit de :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 1. Amos ANDRE | 15. Vilaire Clunny DUROSEAU |
| 2. Edmonde BEAUZILE | 16. Nelson FLECOURT |
| 3. Jean BERTIN | 17. Marie Antoinette GAUTHIER |
| 4. Joseph Harry BRETOUS | 18. Moïse JEAN CHARLES |
| 5. Henry CEANT | 19. Chavannes JEUNE |
| 6. Jude CELESTIN | 20. Maxo JOSEPH |
| 7. Jean Hervé CHARLES | 21. Roland MAGLOIRE |
| 8. Jean Ronald CORNELY | 22. Jovenel MOÏSE |
| 9. Kesler DALMACY | 23. Diony MONESTIME |
| 10. Gérard DALVIUS | 24. Maryse NARCISSE |
| 11. Luckner DESIR | 25. Jean POINCY |
| 12. Marc-Arthur DROUILLARD | 26. Jean Clarens RENOIS |
| 13. Daniel DUPITON | 27. Jacques SAMPEUR |
| 14. Joseh G. Varnel DURANDISSE | |

De plus, *cent dix-sept* (117) candidats au Sénat et *vingt-cinq* (25) à la Députation sont habilités à participer aux joutes électorales.

Parallèlement, l'**Office National d'Identification** (ONI) a affirmé que le nombre d'électeurs est passé de *cinq millions huit cent mille* (5.800.000) à *six millions deux cent mille* (6.200.000). Cependant, dans le souci d'épurer la **Liste Electorale Générale** (LEG), peu de temps avant les élections du 20 novembre 2016, l'ONI a initié un processus d'authentification des **Cartes d'Identification Nationale** (CIN) en circulation, motif pris de ce que l'ONI n'avait plus le contrôle de 40% des *six millions deux cent mille* (6.200.000) **Cartes d'Identification Nationale** émises.

Dans un premier temps, il était question que tous les électeurs, sans distinction, qui voulaient prendre part aux élections du 20 novembre 2016, fassent authentifier leur carte. Cependant, le processus d'épuration n'a pu être finalisé et ce critère de participation aux élections a été annulé.

Campagne électorale

La campagne électorale a été lancée le 23 août 2016. Elle devait prendre fin le 7 octobre 2016, en prévision des élections prévues pour le 9 octobre 2016.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Les autorités étatiques avaient affirmé être prêtes pour la tenue des élections. Cependant, les 3 et 4 octobre 2016, *sept* (7) des *dix* (10) départements géographiques ont été frappés par un violent ouragan du nom de Matthew, de catégorie 4 en certains endroits et 5 en d'autres, sur l'échelle de *Saffir-Simpson*. Les départements géographiques situés dans le grand sud, à savoir, le Sud-est, les Nippes, le Sud et la Grand'Anse ont pour leur part, enregistré des pertes inestimables : *Cinq cent quarante-six* (546) personnes ont perdu la vie et *cent vingt-huit* (128) autres ont été portées disparues.

Dans toutes les communautés touchées par l'ouragan, la situation est aujourd'hui encore catastrophique. Ces communautés ont été dévastées soit partiellement soit totalement. Les villes côtières sont aujourd'hui encore désolées. Les bâtiments publics, les établissements scolaires, les églises, les temples de vodou, les hôpitaux ainsi que des maisons privées ont été totalement détruits ou rudement atteints. Dans certaines zones, les rares bâtiments qui ne s'étaient pas effondrés étaient construits en béton.

La situation d'urgence post-catastrophe ne se prêtait pas aux élections. De plus, il a été fait état de la perte éventuelle de milliers de *Cartes d'Identification Nationale* (CIN) par les sinistrés, cartes sans lesquelles les citoyens ne peuvent pas voter. Pour évaluer la situation, le CEP a décidé alors de renvoyer les élections.

Des candidats ont profité de la situation pour monter leur cote de popularité en apportant aux personnes sinistrées de l'aide humanitaire. Des distributions humanitaires se sont muées en campagne électorale. Au début, le CEP s'est tu, tout comme les partis politiques qui n'avaient pas les moyens d'intervenir sur le terrain, de peur que les électeurs ne les considèrent comme des indifférents. Les électeurs scandaient pour leur part, des slogans en faveur des candidats qui leur avaient apporté de l'aide. Cette situation a favorisé *trois* (3) candidats à la présidence en particulier : Jovenel MOÏSE, Jude CELESTIN et Maryse NARCISSE, inscrits respectivement sous les bannières des partis politiques *Parti Haïtien Tèt Kale* (PHTK), *Ligue Alternative pour Progrès et l'Emancipation Haïtiens* (LAPEH) et *Fanmi Lavalas*. Ils ne se sont pas gênés pour mener une bataille déloyale envers les autres candidats.

Des analyses de ce comportement des politiciens ont fusé de toutes parts. Des journalistes ont osé poser la question, invitant la population à commenter la situation. Ce n'est qu'alors que finalement, le 12 octobre 2016, le CEP a publié une circulaire interdisant aux partis politiques de mener campagne électorale à un moment où la population est dans la souffrance et où sa vulnérabilité est accrue et défendant aussi aux partis politiques d'estampiller les donations.

Toutefois, des partis politiques ainsi que des candidats ont fait fi de cette interdiction et ont continué à intervenir sur le terrain, comme en campagne électorale. A titre d'exemple, le parti politique PHTK a donné des sachets d'eau et des sachets de kits alimentaires avec des logos du parti et des messages invitant la population à voter le candidat à la présidence Jovenel MOÏSE.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Parallèlement, les Etats-Unis d'Amérique, l'un des premiers pays amis d'Haïti à avoir catégoriquement affirmé ne pas vouloir financer la reprise des élections présidentielles, sont revenus sur leur décision, arguant que la situation des départements géographiques touchés par l'ouragan Matthew est catastrophique et que de nouveaux besoins se faisaient sentir en Haïti. Les Etats Unis ont fourni leur aide par le biais du **Bureau des Nations-Unies pour les Services d'Appui aux Projets** (UNOPS).

Le 12 octobre 2016, le CEP a communiqué une nouvelle date des élections. Il s'agit du 20 novembre 2016. Le 14 octobre 2016, le calendrier électoral a été révisé en fonction des changements. Le 3 novembre 2016, le CEP a déclaré la campagne électorale à nouveau ouverte. Dans la note, l'organe électoral a informé le public que cette décision a été prise dans le souci de motiver les électeurs après le passage de l'ouragan Matthew. La campagne s'est clôturée le 18 novembre 2016 à minuit.

Jusqu'à la semaine précédant le 20 novembre 2016, l'incertitude a plané sur l'organisation des élections. Et la société haïtienne a surtout retenu le fait que la campagne électorale de 2016 était très timide, en comparaison avec celle des élections d'août et de septembre 2015.

De plus, la Coalition a aussi noté que les candidats ont tendance, aujourd'hui, à changer de stratégie de campagne. Il ne s'agit plus de présenter des programmes aux électeurs mais, de leur offrir des activités carnavalesques. En effet, à chaque fois, des Disc Jokers, montés à bord de véhicules roulants ou de chars, ont sillonné les rues, en passant des musiques entraînant et en scandant les noms des candidats. Des bandes à pied ont aussi été invitées à drainer une foule hétéroclite qui à chaque fois était invitée à danser au son de la musique.

De manière générale, la campagne électorale s'est déroulée sans heurt. Cependant, Jean Bertrand ARISTIDE qui tout au long de cette campagne, a accompagné la candidate à la présidence, Maryse NARCISSE, a lancé des propos incitateurs à la violence, ce qui a porté le CEP à convoquer la candidate le 11 novembre 2016.

De plus, le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince** Me Danton LEGER a adressé une correspondance à son homologue de la **Croix-des-Bouquets**, Me Mario BEAUVOIR lui demandant de mettre à sa disposition, le 16 novembre 2016, Jean Bertrand ARISTIDE pour répondre de ces propos incitant à la violence lancés lors de la campagne électorale. D'aucuns ont estimé qu'il s'agissait d'une ruse pour booster la popularité de la candidate à la présidence sous la bannière du parti politique **Fanmi Lavalas**. Le 16 novembre 2016, dans une lettre responsive, le Commissaire du Gouvernement de la **Croix-des-Bouquets** a affirmé ne pas pouvoir donner suite à la requête de Me Danton LEGER, arguant que le moment ne s'y prêtait pas.

C'est dans ce contexte sociopolitique que la population haïtienne s'est réveillée le 20 novembre 2016. La circulation automobile et les activités étaient au ralenti. Les rues étaient vides pour la plupart. Certains craignaient des incidents, ce qui a porté tout le monde à adopter une attitude circonspecte.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

IV. Changements dans le scrutin du 20 novembre 2016

Le CEP a opéré plusieurs changements qu'il convient de souligner :

1. *Annulation des votes sur procès verbal*

Les organisations haïtiennes impliquées dans l'observation électorale ont, par le passé, dénoncé les risques de fraude, dans la possibilité de voter sur procès-verbal. En effet, à plusieurs reprises, il a été démontré que cet outil a été utilisé par des individus pour fausser le résultat des urnes. Souvent, le nombre d'électeurs ayant voté sur procès-verbal était supérieur à celui inscrit sur la liste d'emargement de centaines de bureaux de vote. Il s'agissait là d'une aberration qu'il fallait corriger. L'organe électoral a donc décidé d'annuler les votes sur procès-verbal.

2. *Mise en place de la Liste Electorale Complémentaire*

Pour pallier aux difficultés rencontrées par le personnel électoral et les autres personnes appelées à voyager à l'intérieur du pays le jour du scrutin, le CEP a décidé de créer une **Liste Electorale Complémentaire**. Celle-ci comportait les informations relatives au personnel du CEP, aux agents de la PNH, aux observateurs nationaux et aux mandataires de partis politiques. Elle devait être communiquée aux membres des Bureaux de Vote, en complément de la **Liste Electorale Partielle** et de la **Liste d'Emargement**.

Cependant, de nombreux agents de la PNH, des mandataires de partis politiques ainsi que des observateurs électoraux qui s'étaient rendus en dehors de leur département d'enregistrement, n'ont pas pu voter car la liste électorale complémentaire n'a pas été retrouvée. A titre d'exemple :

- Au centre de vote **Ecole Nationale de Bariadelle, Dame Marie**, Grand'Anse, plusieurs agents de la PNH se sont plaints pour n'avoir pas pu voter.
- Au centre de vote **Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire**, Ouest, des mandataires ne pouvaient pas voter.
- Au centre de vote **Lycée Philippe Guerrier du Cap-Haïtien**, Nord, des observateurs à qui le CEP avait affirmé que leur nom se trouvait sur la liste complémentaire, n'ont pas pu voter.

3. *Réduction du nombre de bureaux de vote*

Le CEP a réduit la quantité de bureaux de vote de *treize mille sept cent treize* (13.713) à *onze mille neuf cent quatre vingt treize* (11.993). Par conséquent, le nombre d'électeurs inscrits par bureau de vote a augmenté de *quatre cent cinquante* (450) à *cinq cent cinquante*

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

(550). Cependant, la quantité de centres de vote est passé de *mille cinq trois* (1.503) à *mille cinq cent trente-trois* (1.533).

4. Accréditation aux partis politiques et aux organisations d'observation électorale

Pour la première fois, l'organe électoral, en préparant les élections, a fait usage de sa base de données, notamment dans la préparation et l'impression des cartes d'accréditation aux mandataires de partis politiques et aux observateurs.

Les organisations politiques ainsi que les organisations d'observation électorale ont été invitées à fournir les informations relatives à leurs mandataires et observateurs. Ces informations ont été comparées et les noms des personnes enregistrées sur *deux* ou plusieurs listes ont été effacés.

De plus, les cartes ont été imprimées par le CEP avec les informations clés : département de déploiement, commune de déploiement, organisation d'affiliation, nom, prénom, photo et **Numéro d'Indentification Nationale** (NIN) de la personne concernée.

Par ailleurs, les organisations d'observation électorale ainsi que les partis politiques ont été invités à retirer leurs cartes d'accréditation au début du mois d'octobre 2016, soit plusieurs jours avant même le scrutin qui était planifié pour le 9 octobre 2016.

Malgré toutes ces précautions, des problèmes ont quand même été relevés dans l'utilisation des cartes d'accréditation par les mandataires de partis politiques. Par exemple :

- Dans certains centres de vote, comme l'**Ecole Nationale de Vignier**, Ouest, les informations qui se trouvaient sur certaines cartes d'accréditation ne correspondaient pas avec leurs porteurs.
- A **Kenskoff**, dans le département de l'Ouest, *deux* (2) personnes répondant au nom de Reynald JOSEPH et Sonson A. C. ont été arrêtées parce qu'elles étaient en possession d'un lot d'accréditations émises au nom de la formation politique **Pitit Dessalines**

5. Mise en place de membres de bureaux de vote réservistes

Au cours des années précédentes, dans plusieurs cas, le CEP a été pris au dépourvu par l'absence de certains membres de son personnel électoral. Lors du scrutin du 20 novembre 2016, pour parer à cette éventualité, l'organe électoral a créé le poste "membres de bureaux réservistes". Cette innovation s'est avérée très utile dans plusieurs centres de vote. Par exemple :

- Au centre de vote **Lycée de Cabaret**, Ouest, le président du bureau #1 ne s'est pas présenté, il a été remplacé par un réserviste ;

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

- Au centre de vote **Ecole Nationale Les Irois**, Grand'Anse, le président du bureau de vote # 3 en l'occurrence Martens Kenley ELIASSAINT a été remplacé, à cause de son retard, par Marie Sony PIERRE-LOUIS soit un réserviste. Martens Kenley ELIASSAINT avait par ailleurs oublié son badge et a fait usage de celui de Marie Sony PIERRE-LOUIS.

Il convient toutefois de souligner que dans certains centres de vote, les réservistes ne savaient pas quelle attitude adopter. Certains se sont comportés comme des orienteurs alors que d'autres, comme à **Mirebalais**, dans le département du Centre, se sont carrément mués en mandataires de partis politiques.

6. *Le matériel électoral*

Le matériel électoral considéré comme étant non sensible, à savoir, les isoloirs, les urnes, les marqueurs, ont été livrés aux centres de vote, sur la base du nombre de bureaux de vote qui y étaient installés.

Le CEP s'est engagé à distribuer le matériel électoral partout dans le pays, même dans les endroits reculés, ce, avec les moyens du bord.

Pour les endroits inaccessibles par véhicules roulants, le CEP a utilisé les personnes qui transportaient elles-mêmes le matériel sur leur tête. Dans d'autres endroits, ce matériel électoral est arrivé à destination à dos d'âne.

Selon les observateurs de la Coalition, le matériel électoral était distribué dans tous les centres de vote où ils étaient déployés. Cependant, dans certains centres de vote, les **Listes électorales Partielles** (LEP) et les **Listes d'Emargement** étaient respectivement affichées et distribuées en retard. Par exemple, au Bureau de Vote # 4 du centre de vote **La victoire**, Nord, la Liste d'Emargement est arrivée à *sept* (7) heures du matin, ce qui a causé un retard de plus de *trente* (30) minutes.

Les isoloirs utilisés le 20 novembre 2016 ne ressemblent en rien à ceux utilisés habituellement lors des élections précédentes.

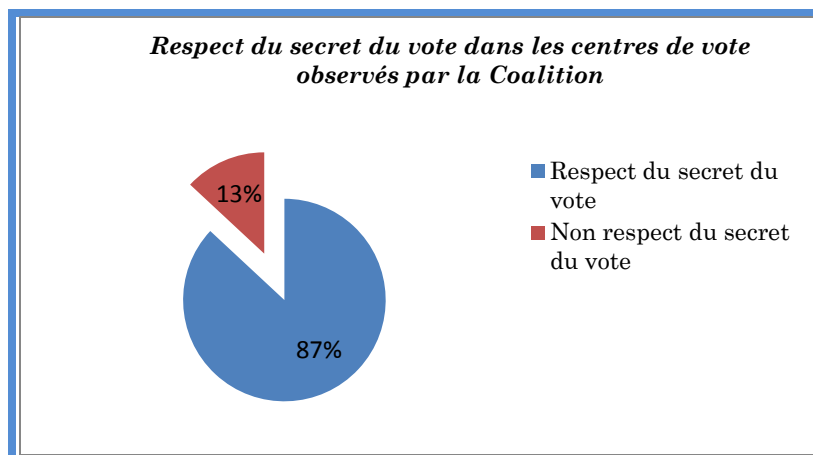
Ces isoloirs permettaient d'assurer effectivement le secret du vote et les électeurs ont pu accomplir leur devoir civique dans la dignité. Selon les informations fournies par les observateurs de la Coalition, le secret du vote a été respecté à 87 %.



Isoloirs utilisés le 20 novembre 2016

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter



Les cas où le secret du vote n'était pas respecté dépendaient surtout de la position des isoiloirs. Par exemple :

- Au centre de vote ***Maison Privée Gilbert Jean Pierre, Les Irois***, Grand'Anse, les bureaux de vote étaient coincés et les isoiloirs placés de manière telle que le vote n'était plus secret.
- Au bureau # 2 du centre de vote ***Gaguerre François Ranier, Dame Marie***, Grand'Anse, le vote n'est pas secret en raison de la position des isoiloirs.
- ***Au centre de vote Ecole Nationale de Pernier, Carrefour Pernier, Ouest***, l'installation des isoiloirs ne permettait pas d'assurer le secret du vote.



Gaguerre François Ranier

- Dans plusieurs bureaux de vote, les isoiloirs ont été placés tout près des fenêtres ou dans les allées réservées à l'entrée et à la sortie des électeurs. Ceci a été remarqué au bureau # 3 du centre de vote ***Ecole Nationale de Du Parc, Miragoane***, Nippes.

L'encre aussi était différent de celui utilisé d'habitude. En lieu et place des crayons marqueurs, il était présenté dans des tubes dans lesquels les électeurs ont été invités à immerger leur pouce droit. Contrairement au passé, il n'est pas reproché à l'encre d'être délétible.

Les urnes sont cependant inchangées.

Les couleurs des bulletins pour Sénateurs, Députés et Présidents ont été changés. Cependant, en plusieurs endroits du pays, il est reproché au CEP d'avoir choisi des couleurs

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

qui sont difficilement identifiables. A titre d'exemple aux centres de vote *Lycée de Cabaret, Lycée Jean Jacques Dessalines*, Ouest, les votants se sont plaints d'avoir eu de la difficulté à identifier les urnes des candidats au Sénat et à la Présidence, les couleurs marron foncé et noir ayant été trop proches.



Photo du candidat Jura dans un bulletin de Jérémie

V. Erreur dans les bulletins

Une grave erreur s'est glissée dans les bulletins. Le nom du candidat à la députation pour la circonscription de l'*Arcahaie*, sous la bannière du **Parti Politique Tèt Kale** (PHTK), Joseph Lucien JURA, a été imprimé dans les bulletins de *Jérémie*.

VI. Placement des Centres et des Bureaux de vote

Le CEP a planifié de placer *mille cinq cent trente-quatre* (1.534) centres de vote et *Onze mille neuf cent quatre vingt treize* (11.993) bureaux de vote à travers le pays.

La Coalition a recensé au moins *quarante-trois* (43) centres de vote installés dans des maisons privées et dans des bureaux du **Conseil d'Assemblées des Sections Communales** (CASEC), ce qui représente 2.80 % des locaux utilisées par le CEP pour installer des centres de vote.

1. Maison Privée de l'ancien CASEC 6ème section Orangers, Léogane
2. Maison Privée de Joseph Dieugue, 9ème section Citronniers, Léogane
3. Maison Privée de Jonas Guerrier, 10ème section Fond d'Oie, Léogane
4. Maison Privée de Madame Gerda Cajuste, 11ème section Gros Morne, Léogane
5. Maison Privée de Gertha Joseph, 13ème section Petit Harpon, Léogane
6. Maison Privée de Saint Fils, 3ème section Trou Chouchou, Petit-Goave
7. Maison Privée de Dieuville Erazile, 6ème section Bas de la Croix, Bainet
8. Maison Privée de Madame Améline St Preuvil, 3ème section, Mornet, L'Acule du Nord, Nord
9. Maison Privée de Pierrelus Anasse, 5ème section Coupe à David, L'Acule du Nord, Nord
10. Maison Privée de Jean Claude Louis, 2ème section Bonnet à l'Evêque, Plaine du Nord, Milot, Nord
11. Maison Privée de Fanès Jean, 3ème section Genipailler, Plaine du Nord, Nord
12. Maison Privée de M. Désamours François, 4ème section Bois pin, Grande Rivière du Nord, Nord
13. Maison Privée de Madame De File, 6ème section Montagne Noire, Grande Rivière du Nord, Nord

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

14. Maison Privée de Pierre Bénita, 1ère section Bois Neuf, Saint-Raphaël, Nord
15. Maison Privée de Francio Veillard, 2ème section Mathurin, Saint-Raphaël, Nord
16. Maison Privée de Madame J.M. Eden et Annexe privée, 4ème section San Yago, Saint Raphaël, Nord
17. Maison Privée de Pierre Exjustance, 4ème section Laguille, Dondon, Nord
18. Casséus Clotaire, 2ème section Bois de lance, Pignon, Nord
19. William Saint-Juste, 1ère section de Grande Plaine, Port-Margot, Nord,
20. Maison Privée L'Eternel est grand, 5ème section Camp Coq, Limbé, Nord
21. Maison Privée Joseph Ogeste Alténa, 6ème section La ville, Plaisance, Nord
22. Maison Privée Samson, 2ème section Baudin, Pilate, Nord
23. Maison Privée Nelson Saintil, 5ème section du bourg, Pilate, Nord
24. Maison Privée de Pierrelus Jean, 7ème section Rivière Laporte, Pilate, Nord
25. Maison Privée Hilaire Montilus, 8ème section Margot, Pilate, Nord,
26. Maison Privée Madame Francique Clébert Anita, 1ère section Champin, Caracol, Nord-est
27. Maison Privée de Saintano et Bureau du CASEC, 2ème section Bois Blanc, Sainte Suzanne, Nord-est
28. Maison Privée de Monsieur François Compère, 2ème section Ecrevisse, Vallières, Nord-est
29. Maison Privée de Madame Anne Marie Astremond, 2ème section Melonière, Chantal, Sud
30. Maison Privée de Magna Etienne, 1ère section Anse du Clerc, Abricot, Grand'Anse
31. Maison Privée de Mosee Noël, 3ème section Danglise, Abricot, Grand'Anse
32. Maison Privée de Pierre Ricot Bourdeau, 3ème section L'Assise ou Chameau, Moron, Grand'Anse
33. Maison Privée du Pasteur Lindor Emilio, 6ème section les Iles CAYemittes, Pestel, Grand'Anse
34. S Maison Privée de imon Redon, 6ème section Chardonnette, Beaumont, Grand'Anse
35. Maison Privée de Gilbert Jean Pierre, 5ème section Matador, Les Irois, Grand'Anse
36. Maison Privée de Regent Vil Saint, 6ème section Bel Air, Les Irois, Grand'Anse
37. Maison Privée de Maurice Beau Séjour, 7ème section Garcasse, Les Irois, Grand'Anse
38. Maison Privée de Sonia Sossou, 1ère section Baconnois, Arnaud, Nippes

Quatre (4) sont installés dans des bureaux de CASEC ou des maisons privées de CASEC

1. Bureau du CASEC 6ème section Bras gauche, Port-Margot, Sud-est
2. Bureau du CASEC, 2ème section Champagne, Plaisance, Nord
3. Bureau du CASEC, 1ère section Ballon, Pilate, Nord
4. Bureau du CASEC, 1ère section Grand Fond, Saint Louis du Nord, Nord-est
5. Bureau du CASEC, Glacis Dallier, 2ème section Dallier, Dame Marie, Grand'Anse

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

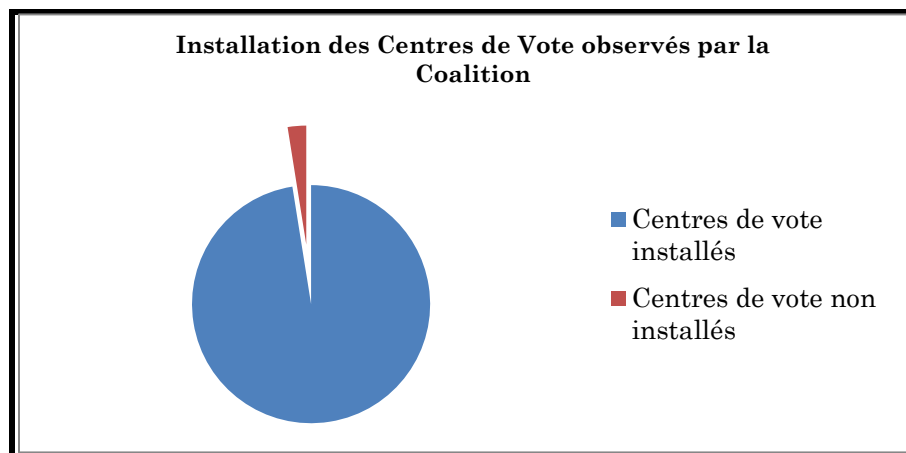
L'utilisation des maisons privées et des bureaux de CASEC pour installer des centres de vote a posé plusieurs problèmes dont le manque d'espace et la manipulation de matériels sensibles par des personnes non formées, susceptibles aussi d'avoir des accointances politiques.

A titre d'exemple, au centre de vote **Maison Privée Gilbert Jean Pierre, Les Irois**, Grand'Anse, des listes électorales partielles se trouvaient entre les mains des électeurs qui cherchaient eux-mêmes leur nom puisqu'il n'y avait pas d'orienteur. Cette situation n'a pas non plus alerté le personnel électoral affecté à ce centre.



Maison Privée Gilbert Jean Pierre

De manière générale, les centres de vote ont été installés à l'endroit fixé. Cependant, la Coalition a quand même recensé le cas de *dix* (10) centres de vote parmi ceux qu'elle avait choisi d'observer, qui n'ont pas été installés le jour du vote, pour des raisons diverses.



D'autres centres de vote ont été relocalisés la veille du scrutin. Ces cas ont été surtout retrouvés dans les départements du Sud et de la Grand'Anse qui ont été rudement touchés par l'ouragan Matthew. En voici quelques exemples :

- Le centre de vote placé au **Lycée Nord Alexis, Jérémie**, Grand'Anse, a été délocalisé à la dernière minute parce que des victimes de l'ouragan Matthew n'ont pas voulu abandonner leur abri de fortune. Il a été remplacé au **Complexe Administratif de Jérémie**.
- Le centre de vote **Lycée des Jeunes Filles, Jérémie**, Grand'Anse, a été relocalisé à l'**Ecole Sainte Thérèse** parce que les sinistrés se trouvaient encore au Lycée.
- Le centre de vote **Lycée Claudy Museau, Cayes**, Sud a été transféré à l'**Ecole Communautaire Jean Paul II** en raison de la présence des sinistrés sur le site.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Dans certains centres de vote, il a fallu utiliser des astuces pour faire déplacer la population sinistrée. Par exemple, au centre de vote **Ecole Nationale de Christ-Roi, Anse d'Hainault, Grand'Anse**, où quinze (15) familles touchées par l'Ouragan Matthew avaient trouvé refuge, le Directeur de l'établissement scolaire, Donater SIMEUS a dû offrir des kits alimentaires et des tôles usagés aux sinistrés contre la promesse de leur déplacement. Il a fallu attendre le 19 novembre 2016 pour qu'ils acceptent effectivement de vider les lieux et de retourner à **Nan Bouchy**, leur localité d'origine.

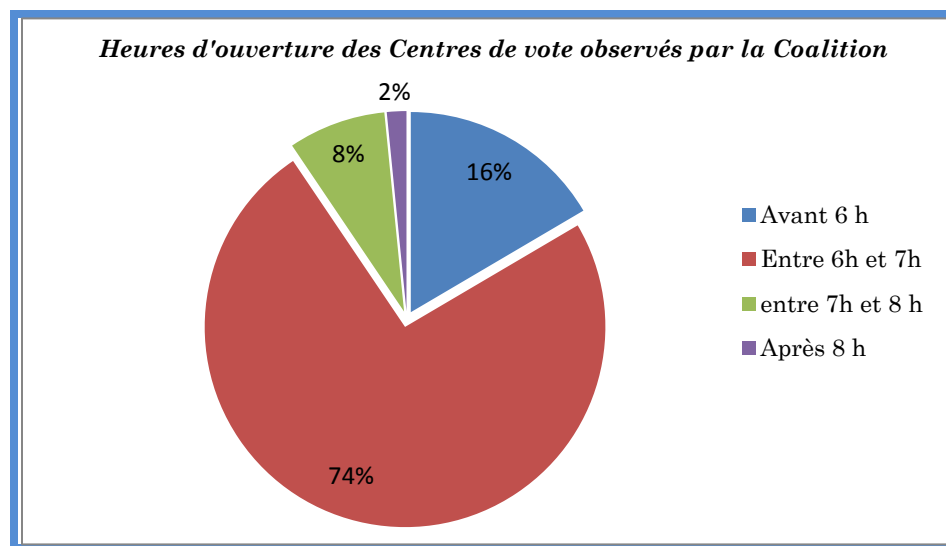
D'autres centres de vote ont aussi été déplacés à la dernière minute, pour d'autres raisons :

- Le centre de vote **Ecole Justin Lhérisson, Anse-à-Foleur**, Nord-Ouest a été déplacé à l'**Ecole Evangélique Baptiste Béthanie**, parce qu'il est en construction ;
- Le centre de vote **Ecole du Sacré Cœur, Miragoane**, Nippes a été déplacé au **Lycée Jacques Prévert** pour des raisons d'insalubrité.

VII. Le scrutin du 20 novembre 2016

1. *Ouverture et Fermeture des centres et bureaux de vote*

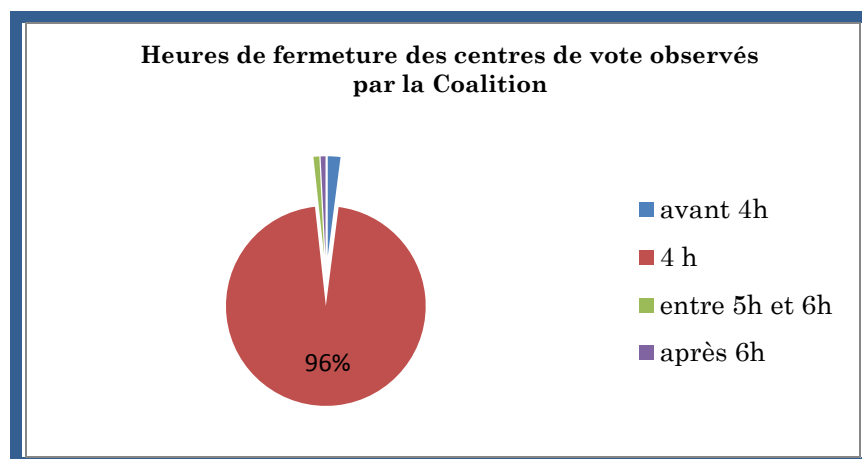
Selon les données comptabilisées par la Coalition, pour *six cent trente-cinq* (635) centres de vote, *cent-cinq* (105) ont ouvert leurs portes avant *six* (6) heures du matin, *quatre cent soixante-dix* (470) ont ouvert entre *six* (6) heures et *sept* (7) heures, *cinquante* (50) ont ouvert entre *sept* (7) heures et *huit* (8) heures et *dix* (10) sont ouverts après *huit* (8) heures. Ainsi, 74 % des centres de vote du pays ont ouvert leur porte entre *six* (6) heures et *sept* (7) heures du matin, tel que représenté dans le graphe ci-dessous :



De même, *six cent onze* (611) centres de vote ont fermé leurs portes à *quatre* (4) heures, ce qui représente un taux de 96 %. *Treize* (13) ont fermé avant *quatre* (4) heures, *six* (6) ont fermé entre *cinq* (5) heures et *six* (6) heures et *cinq* (5), après *six* (6) heures du soir.

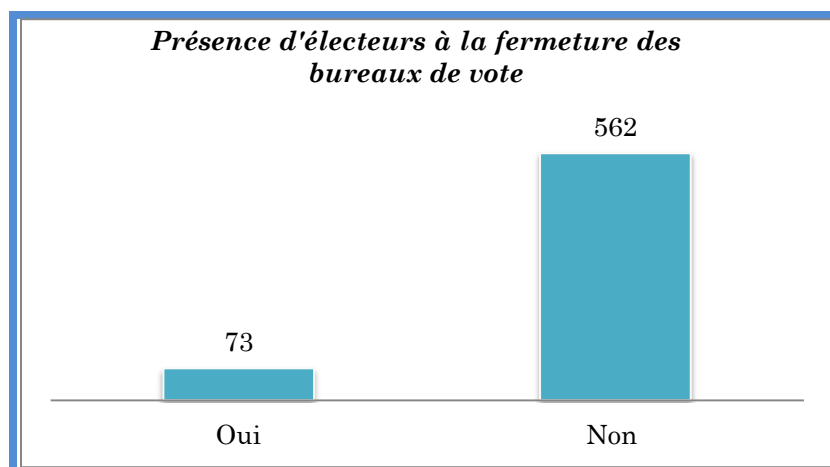
Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter



Il convient de retenir que la décision de fermer les centres de vote plus tôt que prévu est illégale, bien que celle-ci s'explique par le fait que les électeurs ne s'étaient que timidement manifestés le jour du scrutin. Par exemple, au centre de vote *Ecole Nationale de Chambellan*, il était 2 h 56 p.m. lorsque les membres du bureau de vote # 3 ont commencé à préparer leur rapport.

Dans les fiches d'observation comptabilisées, la Coalition a relevé le cas de *soixante-treize* (73) bureaux de vote, représentant 11.49 %, où des électeurs étaient encore en ligne lorsqu'il a fallu mettre fin aux opérations de vote. Cependant, ces électeurs ont quand même été habilités à voter.



2. Sécurité de la population et des centres de vote

Pour garantir la sécurité du scrutin du 20 novembre 2016, *douze mille huit cents* (12.800) agents ont été déployés sur le territoire national, à raison de *neuf mille quatre cents* (9.400) agents de la PNH, *deux mille* (2.000) policiers de la force de police des Nations-Unies (UNPOL) et *mille quatre cents* (1400) militaires de la *Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti* (MINUSTAH).

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Les agents administratifs de la PNH ainsi que toutes les unités spécialisées de l'institution policière ont été mobilisées : **Brigade d'Intervention Motorisée** (BIM), **Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre** (CIMO), **Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO), Corps des Pompiers, **Swat Team** ainsi que la **Brigade d'Opérations et d'Interventions Départementales** (BOID).

Très tôt dans la matinée du 20 novembre 2016, les rues étaient investies par les agents de la PNH et de la MINUSTAH. Ils ont été remarqués partout. Ils ont établi des barrières de sécurité dans les périmètres immédiats des centres de vote et ont contrôlé les véhicules et les motocyclettes. Des agents de la PNH ont aussi été déployés à l'intérieur des centres de vote. Ce déploiement a renforcé la confiance de la population qui était sortie voter. A titre d'exemple :

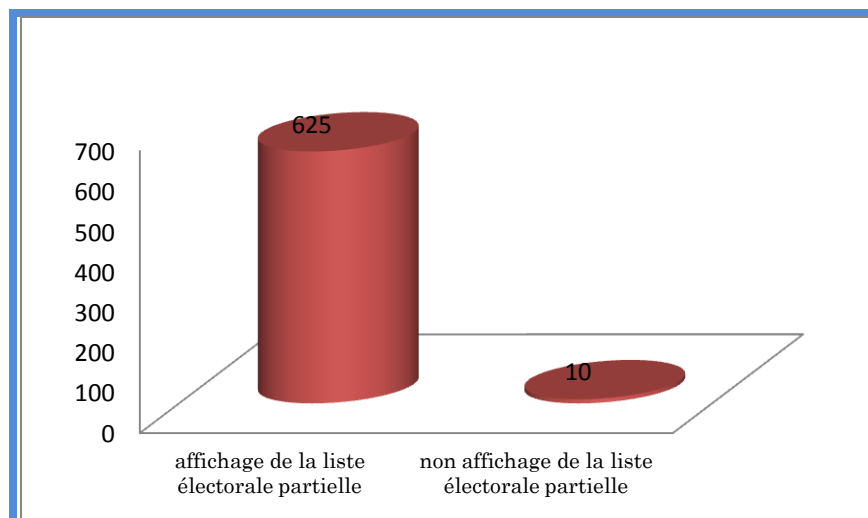
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Bariadelle, Dame Marie**, Grand'Anse, les agents de la **Brigade d'Intervention Motorisée** (BIM) n'acceptaient pas que les électeurs restent sur la cour de l'école après avoir fini de voter.
- Un ancien magistrat et *deux* (2) anciens candidats à la députation ont tenté de perturber le centre de vote **Cœur Immaculé de Marie**, Nord-est. Suite à l'intervention de la PNH, le calme est revenu.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Jolitrou de la Grande Rivière du Nord**, Nord, des agents des forces spécialisées de la PNH sont intervenus à temps en vue de réprimer un groupe d'individus qui voulait perturber la journée.

Quelques cas de mauvais comportement imputables aux agents de la PNH ont quand même retenu l'attention de la Coalition. Par exemple, au centre de vote **Ecole Nationale de Plonquette, commune Dame Marie**, Grand'Anse, certains agents de la PNH ont joué le rôle d'orienteur en vue d'aider les électeurs à trouver leur nom.

De son côté, le CEP a déployé des **Agents de Sécurité Electorale** (ASE) qui ont été remarqués dans les centres de vote.

3. Affichage des listes électorales partielles

Dans *six cent trente-cinq* (635) centres de vote comptabilisés par la Coalition, la liste électorale était affichée dans *six cent vingt-cinq* (625) centres de vote, soit 98.42 %.



Dans un pourcentage tout aussi grand, les électeurs ont retrouvé leur nom dans les listes électorales partielles affichées mais n'ont pas pu voter parce que leur nom ne figurait pas sur la liste d'emargement. Les exemples sont nombreux. En voici quelques-uns :

- Lycée Jean Jacques Dessalines, Port-au-Prince, Ouest
- Centre Chester English de Carrefour-Feuilles, Port-au-Prince, Ouest
- Fondation Cœur à Cœur, Carrefour-Feuilles, Port-au-Prince, Ouest
- Ecole Virgine Sampeur, Champs de Mars, Port-au-Prince, Ouest
- Ecole Notre Dame du Mont Carmel, Delmas, Ouest
- Centre de vote Lycée National de Terrier Rouge, Nord-est
- Centre de vote Ecole Externat St Joseph de Fort-Liberté

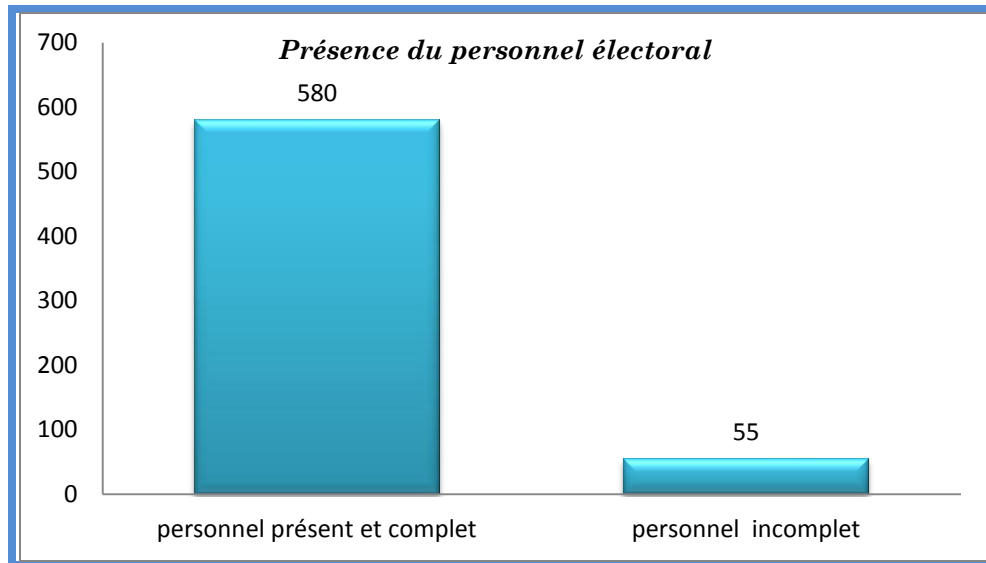
Par ailleurs, **au bureau # 10 du centre de vote Ecole Nationale Horace Ethéart**, environ *cinq* (5) électeurs n'ont pas pu voter en raison du fait que la photo imprimée sur leur **Carte d'Identification Nationale** (CIN) ne correspondait pas à celle trouvée sur la **Liste d'Emargement**.

4. Le Personnel électoral

A 91.33 %, le personnel électoral était présent au complet dans les centres et bureaux de vote. Dans 8.67 % des centres de vote, il était présent mais était incomplet. Cependant, les membres des bureaux de vote n'ont pu être remplacés par les réservistes qu'après 7 heures 30 du matin. Par exemple, au centre de vote **Lycée National de Fort-Liberté** Nord-est, le Superviseur Volinx PIERRE a remplacé *deux* (2) membres de bureau de vote qui n'étaient pas arrivés à l'heure fixée.

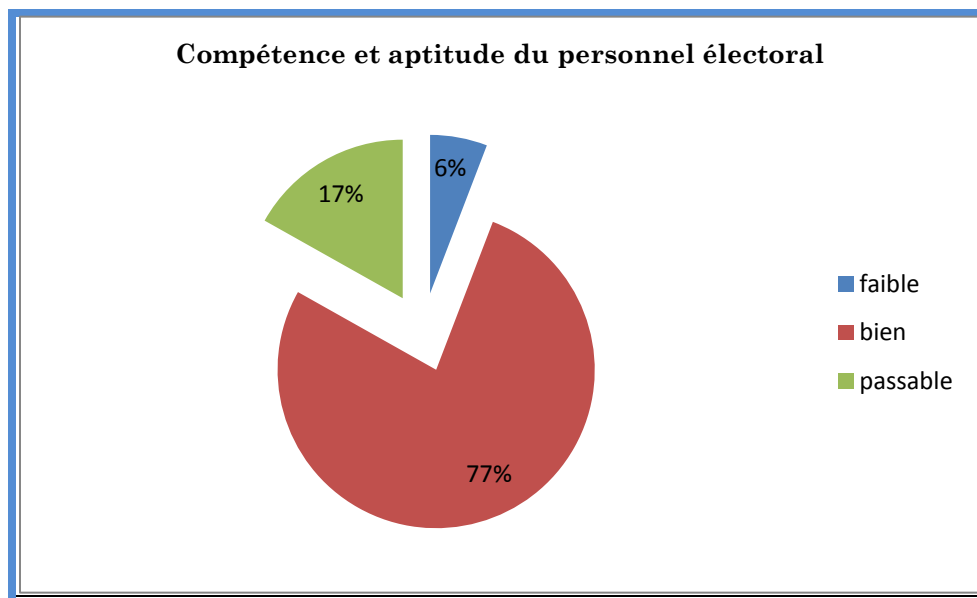
Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter



Selon les informations recueillies par la Coalition, le personnel électoral est jugé mieux formé et a fourni un bon travail à 77 %.

En effet, les superviseurs ont fait leur travail de supervision et ont veillé à la bonne marche du processus dans les centres de vote. Les membres des bureaux de vote ont semblé avoir mieux assimilé leur travail. Ils ont prêté attention à tout : au pointage du matériel reçu, au comptage exact des bulletins reçus, etc. Ils ont aussi fait attention pour ne pas salir ou raturer les procès-verbaux.



Selon les informations du CEP, le quota de 30% de femmes a été respecté, et largement confirmé par l'observation d'une assez forte présence de femmes dans l'appareil électoral le jour du scrutin.

Cependant, certains écarts et manques d'attention des membres de bureaux de vote ont retenu l'attention de la Coalition. En voici quelques exemples :

- Dans plusieurs centres de vote, les membres de bureaux ont commencé avec le processus de comptage, en absence d'observateurs et de mandataires. Pour certains, même les membres de bureaux n'étaient pas au complet lorsque le processus a démarré.
- Au centre de vote *Lycée National Bernard Pierre-Louis*, plusieurs électeurs se sont plaints de la lenteur des membres des bureaux de vote.
- Au bureau de vote # 4 du centre de vote *Ecole Baptiste de Pignon*, Nord, un des membres, Sara CHARLES a joué le rôle de mandataire en faveur du parti politique MRA. Elle a même répondu aux questions des observateurs à la place du mandataire du MRA Joacin ADELIN qui ne pouvait même pas définir le sigle de son parti.
- Sur ordre du président du bureau # 12 du *Lycée Jean Jacques Dessalines, Grande Rivière du Nord*, Nord, Jimson JEAN LOUIS, le mandataire du parti LAPEH Rémy Marckenson PIERRE avait la responsabilité de mettre de l'encre sur les doigts des électeurs.
- Au bureau de vote # 1 du centre de vote *Lycée Jean Baptiste Cinéas, Limbé*, Nord, les membres ne pouvaient pas faire le dépouillement, parce qu'ils ne savaient par où commencer.
- *Au bureau # 4 du centre de vote Centre d'Etudes de Pergame*, un électeur a constaté que quelqu'un d'autre, qui porte le même nom que lui, avait déjà voté à sa place. Un procès-verbal a été dressé pour permettre à cet électeur de voter.

D'autres membres de bureaux de vote ont eu un comportement carrément inacceptable. A titre d'exemple :

- Partout dans le pays, de nombreux membres de bureaux n'ont pas voulu porter le maillot du CEP.
- Dans le département du Centre, un membre de bureau de vote, du nom de Carl PARVELUS était remarqué en train de se promener dans les rues, aux heures de vote.
- Le secrétaire du bureau de vote # 2 et le superviseur du centre de vote *Ecole Nationale les Irois*, Grand'Anse, se sont entendus pour permettre aux électeurs de n'apposer que leur empreinte, ce dans l'idée d'aller plus vite.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Du Parc***, Miragoane, Nippes, il était 4 h 30 du matin lorsque les bulletins ont tous déjà été comptés par les membres des bureaux de vote. Ils n'ont pas voulu recommencer pour les observateurs, arguant qu'ils n'avaient pas de temps à perdre.
- Au centre de vote ***Chester English***, les opérations ont commencé alors que même le secrétaire du bureau n'était pas encore arrivé. Or, il n'a pas pu être remplacé avant 7 h 30 du matin.
- Au centre de vote ***Fondation Cœur à Cœur, Carrefour-Feuilles, Port-au-Prince***, Ouest, les membres des bureaux de vote somnolaient, parce que les électeurs ne se sont pas montrés.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale Mixte Mandou, Anse d'Hainault***, Grand'Anse, les listes électorales partielles des bureaux # 2 et # 3 ont été fusionnées et affichées seulement au bureau # 2. Or, pour les électeurs qui devaient voter au bureau # 3, la liste n'était tout simplement pas présente. Nombreux sont retournés chez eux sans voter.

5. Les Mandataires de partis politiques

Le jour du scrutin, les mandataires des partis politiques ont fait du bruit dans les centres de vote et ont tenté à plusieurs reprises de semer la pagaille. N'était-ce la vigilance des agents de la PNH, des ASE et des superviseurs de centres, plusieurs cas d'incidents auraient eu des répercussions sur le scrutin. En voici quelques exemples :

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Vigner***, Ouest, un mandataire du parti politique ***Pitit Dessalines*** a tenté de semer le trouble. La PNH est intervenue à temps et l'a maîtrisé.
- ***Au bureau # 4 du centre de vote Ecole Père Foisset, Delmas 63***, Ouest, les mandataires des partis politiques PHTK et LAPEH ont fait pression sur les électeurs pour qu'ils votent en faveur de leurs candidats.
- ***Au bureau # 6 du centre de vote Ecole Nationale Tertulien Guilbaud, Bel-Air***, Ouest, les mandataires des partis politiques ***Fanmi Lavalas*** et PHTK ont scandé les noms de leurs candidats afin d'influencer les électeurs. Dans le même bureau de vote, le mandataire du parti politique ***Fanmi Lavalas*** a tenté de saisir l'urne présidentielle pour commencer le comptage des bulletins avant la fermeture du bureau. *Trois* (3) policiers ont dû intervenir pour l'arrêter.
- Au centre de vote ***Lycée de Cabaret***, Ouest, un mandataire s'est présenté avec l'autorisation qui lui a été fournie par un ancien candidat à la députation. Il a été refusé d'entrer.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

- **Au centre de vote Ecole Nationale de Pernier, Carrefour Pernier**, Ouest, environ dix (10) partisans du parti politique VERITE étaient en possession de badges destinés à des superviseurs. La PNH a saisi les badges et les a expulsés du centre de vote.
- **Au centre de vote Ecole Nationale République Etats-Unis, Turgeau**, Ouest, un mandataire du parti politique **Renmen Ayiti** affecté au bureau de vote # 3, avait en sa possession de l'alcool.
Au centre de vote **Ecole Nationale Shada, Chambellan**, Grand'Anse, des mandataires se positionnaient tout près des urnes comme des **Agents de Sécurité** (ASE).
- Au bureau de vote # 8 du centre de vote **Ecole Presbytérale de Ferrier**, Nord-est, des mandataires du parti politique **Fanmi Lavalas** ont mené campagne.



Ecole Nationale de Chambellan

- Aux bureaux # 9 et #12 du centre de vote EFACAP de **Ouanaminthe**, Nord-est, les partisans de **Fanmi Lavalas** et de PHTK se sont querellés à plusieurs reprises. A chaque fois, il a fallu l'intervention de la PNH pour disperser les protagonistes.
- Au centre de vote EFACAP de **Ouanaminthe**, Nord-est, Talambert JEAN-CLAUDE, mandataire du parti politique **Fanmi Lavalas**, était en possession d'une fausse carte d'accréditation. Il a pu observer le déroulement du scrutin au bureau de vote # 12. Contesté par les autres mandataires, il a été par la suite chassé du bureau et accompagné à la barrière du centre par des agents de la PNH.
- Au bureau # 1 du centre de vote **Lycée National des Perches**, Nord-est des mandataires des partis politiques **Fanmi Lavalas** et PHTK ont mené campagne ouvertement en faveur de leurs candidats.
- Dans les centres de vote localisés à **Carice**, Nord-est, des mandataires de plusieurs partis politiques ont mené campagne ouvertement en faveur de leurs candidats respectifs.

6. Les électeurs



La Coalition estime qu'en général, les électeurs qui se sont déplacés le 20 novembre 2016, se sont bien comportés au jour du scrutin. En effet, il est vrai que la PNH s'est déployée partout dans le pays mais, sans la collaboration des électeurs qui voulaient aussi que la journée du scrutin se passe bien, les cas d'incident auraient été beaucoup plus nombreux. Cependant, certains écarts ont été rapportés à la Coalition.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

En voici quelques exemples :

- De nombreux électeurs n'ont pas voulu, après avoir voté, se mettre l'encre au doigt. Cela s'est remarqué dans plusieurs centres de vote. En voici *quatre* (4) exemples :
 - Au centre de vote ***Ecole Nationale de Filles, Dame Marie***, Grand'Anse
 - Au bureau # 3 du centre de vote ***Ecole Nationale de Christ-Roi, Anse d'Hainault***, Grand'Anse
 - Au bureau # 3 du centre de vote ***Ecole Nationale de Dilair***, Nord-est
 - Au bureau de vote # 27 ***Au centre de vote Ecole Nationale de Pernier, Carrefour Pernier***, Ouest
- Dans le département des Nippes, des électeurs, montés à bord de véhicules et de motocyclettes, circulaient dans les rues en lançant des cartes à l'effigie de Louberson VILSON, et de Maryse NARCISSE respectivement candidat au Sénat et candidate à la présidence sous la bannière du parti politique ***Fanmi Lavalas***. D'autres menaient campagne en faveur du candidat à la présidence Moïse JEAN CHARLES, inscrit sous la bannière du parti politique ***Pitit Dessalines***.
- Des boissons alcoolisées ont été vendues devant des centres de vote et consommées sur a cour même de certains centres, par des électeurs. Ceci a été remarqué dans les centres de vote :
 - Ecole Nationale de Du Parc, Miragoane, Nippes
 - Ecole Nationale de Berkin, Miragoane, Nippes
 - Eglise Catholique St Clair, Anse d'Hainault, Grand'Anse
- A ***Dufailly, Boucan Carré***, département du Centre, un électeur, avec en sa possession un récipient de bananes bouillies, a été remarqué en train de distribuer aux autres des morceaux de banane, les incitant à voter en faveur du candidat à la présidence Jovenel MOÏSE du parti politique PHTK.
- Au bureau # 47 du centre de vote ***Ecole Nationale Tertulien Guilbaud, Bel-Air***, Ouest, un électeur, partisan de ***Fanmi Lavalas*** a encouragé les autres à voter pour la candidate à la présidence de son parti en scandant son nom.
- ***Au bureau # 3*** du centre de vote ***Ecole Nationale d'Haïti de Colette, Cayes***, Sud, plusieurs électeurs n'ont pas signé la liste d'émargement après avoir voté.
- Au centre de vote EFACAP de ***Ouanaminthe***, Nord-est, le nommé Tibébé ainsi connu, proche du parti politique ***Fanmi Lavalas***, a procédé à la distribution de faux mandats facilitant ses amis à pénétrer les bureaux de vote en vue de représenter son parti. Ce comportement a provoqué une vive dispute entre ces faux mandataires et des représentants du parti politique PHTK. Au bureau # 9 du même centre, un individu a voté avec la carte de son frère, ce qui a provoqué la perturbation du scrutin pendant plus de *trente* (30) minutes.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

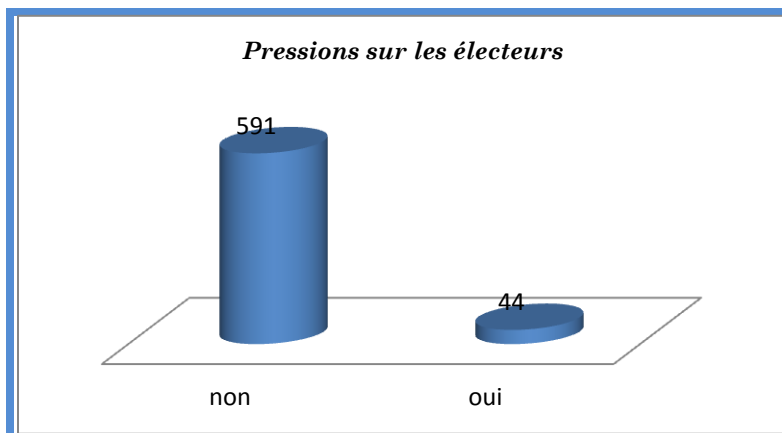
- A la barrière du centre de vote ***Ecole Nationale St Joseph de Fort Liberté*** Nord-est, des proches des partis politiques ***Fanmi Lavalas*** et PHTK ont mené campagne. Ils brandissaient des photos des candidats Jean Baptiste BIEN AIME et Jovenel MOÏSE.
- Au bureau # 3 du centre de vote ***Lycée National de Terrier Rouge***, Jean DELINX, après avoir voté, a signé dans l'espace réservé à l'électeur Jean DULINX. Lorsque ce dernier était venu voter, il a découvert l'erreur. Les opérations ont été perturbées dans le bureau pendant plus d'une trentaine de minutes. Avant de quitter les lieux, Jean DULINX a exigé que le président du bureau en question lui fournisse un procès-verbal de circonstance.
- Aux abords du centre de vote ***Lycée Paul Eugène Magloire***, Nord-est, des sympathisants de PHTK, de ***Fanmi Lavalas***, de ***Pitit Dessalines*** et de LAPEH ont continué à mener campagne avec les photos des candidats.
- Sur la cour du centre de vote ***Ecole Nationale de Chambellan***, Grand'Anse, des photos du candidat au Sénat Sorel YACINTHE ont été remarquées. Il en de même des photos du candidat au Sénat, Andris RICHE, qui ont été remarquées au centre de vote ***Ecole Nationale Les Irois***.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Bariadelle, Dame Marie***, Grand'Anse, les électeurs ont mené campagne.
- Le directeur de la ***Direction des Affaires Sociales*** des Nippes, s'est rendu au centre de vote ***Ecole Nationale de Du Parc, Miragoane***, Nippes, muni de plusieurs cartes sur lesquelles étaient imprimées des photos du candidat à la présidence Jovenel MOÏSE.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Du Parc, Miragoane***, Nippes, tout au long de la journée du scrutin, il y avait une atmosphère de campagne. Des électeurs ont délibérément choisi de ne pas utiliser les isolements en vue de déclarer leur vote pour que tous sachent qu'ils ont voté en faveur de Jovenel MOÏSE.
- Au moins *trente-six* (36) membres de brigade ont été placés sur la cour du centre de vote EFACAP de ***Ouanaminthe*** par Wisner FIDELE alias Jean Koko pour influencer les électeurs en faveur des candidats du parti politique PHTK.
- ***Au centre de vote Ecole Nationale de Minguette, Ennery, Artibonite***, des sympathisants et partisans de partis politiques ont distribué des cartes et des sommes d'argent sur la cour, dans le but d'influencer le vote en faveur de leurs candidats.

Selon les informations recueillies par la Coalition, pour *cinq cent quatre-vingt-onze* (591) observateurs, soit 93.07 %, aucune pression n'était exercée sur les électeurs pour qu'ils votent dans un sens ou dans un autre. Cependant, pour *quarante-quatre* (44) d'entre eux,

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

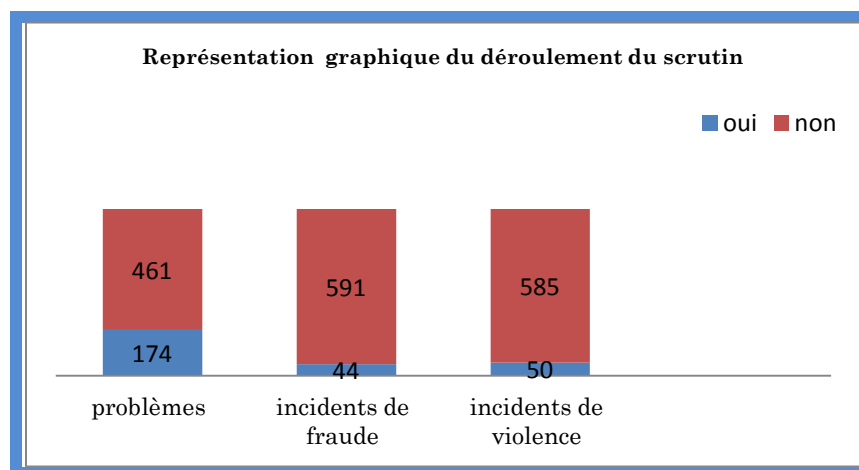
soit 6.93 %, des mandataires de partis politiques ainsi que de nombreux électeurs ont exercé de fortes pressions sur les électeurs.



Dans la majorité des cas, les pressions ainsi que les actions de campagne ont été réalisées en faveur des candidats à la présidence Jovenel MOÏSE, Maryse NARCISSE et Moïse JEAN CHARLES. Rarement, les pressions ont été faites pour d'autres candidats des partis politiques desquels sont issus ces candidats.

VIII. Autres faits ayant attiré l'attention de la Coalition

Selon les observateurs déployés par la Coalition, dans *quatre cent soixante et un* (461) centres de vote, soit 72.59 % des centres observés, aucun problème majeur n'était enregistré lors des opérations de vote. Dans *cinq cent quatre vingt-onze* (591) centres de vote, représentant 93.07 % aucun incident de violence n'était enregistré et dans *cinq cent quatre-vingt-cinq* (585), représentant 92,12 %, aucun incident de fraude n'était à déplorer.



Cependant, certains faits ont quand même retenu l'attention de la Coalition :

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

- Le 19 novembre 2016, *cinq* (5) personnes ont été arrêtées à **Camp-Perrin**, Sud, avec en leur possession, *cent quatre-vingt-trois* (183) **Cartes d'Identification Nationale**. Elles répondent aux noms de :
 - Hénock ARISMA
 - Petro PHANEL
 - Jilnes JOSEPH
 - Ginette JOSEPH
 - Jésusla JOSEPH

Ces personnes ont été relâchées sur ordre du Commissaire du Gouvernement a.i. près le **Tribunal de Première Instance des Cayes**, Me Yvon PRADEL qui a affirmé que le maire principal de la commune de **Camp-Perrin**, Henock TILUS a avoué avoir engagé ces personnes pour récupérer les cartes d'identification des victimes de l'ouragan Matthew, sous prétexte qu'il allait procéder à la distribution de kits humanitaires.

- Toujours dans le département du Sud, le jour du scrutin, *trois* (3) autres personnes ont été arrêtées. Il s'agit de :
 - Michelet THERMOFILS, âgé de *vingt-trois* (23) ans. Il a été arrêté au centre de vote **Ecole Nationale de Méridien de Torbeck** Sud, avec en sa possession un mandat d'accréditation du parti politique LAPEH qui portait les informations du mandataire Jean Gardy CHERESTAL, toujours pour le parti LAPEH.
 - Ausbens NOSILMAC, né le 22 avril 1995 a été arrêté parce qu'il avait en sa possession un faux mandat d'accréditation du parti politique **Fanmi Lavalas**
 - Getro PIERRE LOUIS, né le 25 janvier 1993 a été arrêté avec en sa possession un faux mandat pour le parti politique **Fanmi Lavalas**.

Les mandats de Ausbens NOSILMAC et de Getro PIERRE LOUIS ne ressemblaient en rien à ceux octroyés par le CEP.

- Au centre de vote **Ecole Saint François de Salles de Don Bosco, Vertières, Cap-Haïtien**, Nord, des bulletins croisés en faveur des candidats à la présidence et aux Sénatoriales, inscrits sous la bannière du parti politique PHTK, ont été découverts le 21 novembre 2016. La Coalition a pu constater parmi eux, des bulletins qui portaient les signatures des membres de bureaux de vote # 33, # 35 et # 46 respectivement présidés par Denise PIERRE, Eddy MICHEL, Diana BRUNO et Carl Henry ACCIME.
- Au centre de vote **Lycée Antoine et Georges Izmerly**, Ouest, une arrestation a été réalisée.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

- Au bureau # 1 du centre de vote EFACAP de **Butète**, Nippes, tôt dans la matinée, un bulletin se trouvait déjà dans l'urne alors que le tube d'encre indélébile n'était même pas encore ouvert et que les membres du bureau en question n'avaient pas encore fini avec le décompte des bulletins.
- A **Perches**, 7^{ème} section de **Terrier Rouge**, Nord-est, un individu a pu voter avec la carte électorale d'un autre électeur. Il a eu le temps de partir et la carte est restée entre les mains des agents de la PNH.
- Le Député Elience PETIT-FRERE élu sous la bannière du parti politique **Fanmi Lavalas**, accompagné de son frère Duchène PETIT-FRERE, lui-même candidat au Sénat pour le département du Nord-est, sous la bannière du parti politique **Pitit Dessalines**, a voulu pénétrer dans le centre de vote **Lycée Paul Eugène Magloire**, Nord-est accompagné de plusieurs agents de sécurité.

Les agents de la PNH qui assuraient la sécurité du centre de vote ne le lui ont pas autorisé. Offusqué, il a tiré en l'air, semant la pagaille et interrompant le processus pendant au moins une vingtaine de minutes. De plus, les agents de sécurité du Député ont injurié le policier Joseph JANVIER parce que ce dernier n'a pas voulu leur permettre de pénétrer au centre de vote.

- Au centre de vote **Dilaire, Ouanaminthe**, Nord-est, des représentants du parti **Fanmi Lavalas** ont distribué de fausses cartes d'accréditation pour se faire représenter dans les bureaux de vote. De plus, Vladimir VALESTIN, Directeur de la Douane de **Ouanaminthe** a fait irruption au centre, en compagnie de plusieurs individus montés à bords de deux (2) véhicules, et s'est mis à distribuer de l'argent aux électeurs en leur demandant de voter en faveur de la candidate à la présidence du parti **Fanmi Lavalas**, Maryse NARCISSE. Il s'en est suivi un tohu-bohu, portant les agents de la PNH à intervenir à plusieurs reprises pour rétablir le calme dans ledit centre.
- Les murs du centre de vote **Ecole Nationale République Etats-Unis, Turgeau**, Ouest étaient couverts d'affiches du candidat à la présidence du parti politique LAPEH, Jude CELESTIN.

IX. Comptage dans les bureaux de vote

Selon les observateurs déployés par la Coalition, à 96.37 %, les membres de bureaux de vote ont procédé à un comptage des votes, dans la transparence et dans le respect des règles établis. Ils ont à chaque fois exhibé les bulletins, assurant que les signatures ont été portées et que le choix des électeurs a été clairement manifesté.

Les procès-verbaux accompagnés des kits au complet, ont été cachetés pour être acheminés au CEP. Et, selon la Loi, copie des procès-verbaux a été remise aux candidats qui arrivaient en tête ce, en présence des observateurs.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Cependant, il convient de noter que dans les centres de vote de la zone métropolitaine, le dépouillement s'est fait dans l'obscurité faute d'électricité.

De plus, contrairement à l'article 164 du *Décret Electoral*, qui stipule qu'«*Avant l'ouverture des urnes, les bulletins de vote non utilisés sont comptés et déposés dans les enveloppes prévues à cet effet. Les enveloppes sont scellées, le nombre de bulletins de vote qu'elles contiennent est inscrit sur l'enveloppe et dans le procès-verbal de dépouillement...*», les bulletins non utilisés n'ont pas été comptés. Dans la majorité des cas, les membres des bureaux de vote se sont contentés de déduire le nombre de bulletins utilisés et gâtés du nombre de bulletins reçus, pour déterminer le nombre de bulletins non utilisés.

Or, cet article a toute son importance vu qu'il a été inséré dans le décret pour s'assurer que les informations relatives au nombre de votes exprimés et au nombre de bulletins utilisés sont exacts.

X. Comptage au Centre de Tabulation des Votes (CTV)

Le *Centre de Tabulation des Votes* (CTV) a affirmé avoir reçu *onze mille huit cent soixante quinze* (11.875) des *onze mille neuf cent quatre vingt-treize* (11.993) procès-verbaux pour la présidence, *deux mille quatre cent quatre-vingt un* (2.481) des *deux mille cinq cent vingt-et-un* (2.521) procès-verbaux pour les sénatoriales complémentaires, *onze mille sept cent soixante-deux* (11.762) des *onze mille neuf cent quatre vingt-treize* (11.993) pour les sénatoriales partielles.

Le CTV a aussi affirmé avoir reçu *deux mille trois cent quatorze* (2.314) procès-verbaux des *deux mille trois cent soixante-seize* (2.376) pour la députation complémentaire et la totalité des procès-verbaux relatifs aux municipalités, soit *cinquante-cinq* (55).

Le CTV compte une unité de numérisation et de traitement d'images qui a été mise en place dans le but de contrôler et de traiter les photos des procès-verbaux transférés par les superviseurs des centres de vote. De plus, il compte une unité de contrôle et de conformité, regroupant environ *quarante-et-un* (41) vérificateurs et travaillant sous la responsabilité de *deux* (2) avocats, appelée à vérifier la conformité des données reçues dans les kits électoraux.

En dépit de la mise en place de cette grande équipe de travail, la Coalition a fait plusieurs constats :

- Des votes pour lesquels les électeurs n'avaient pas signé la *Liste d'Emargement*, ont été tabulés. Dans certaines listes d'emargement, seules les empreintes ont été remarquées, sans autre information relative aux électeurs. Ces votes ont aussi été comptabilisés.
- La Coalition a aussi remarqué l'introduction du procès-verbal de contingence, dans le kit électoral, un outil dont les organisations d'observation électorale n'étaient pas

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

au courant. Selon les responsables du CTV, ce procès-verbal est créé pour être utilisé dans les centres de vote où pour une raison ou une autre, le procès-verbal régulier a été endommagé. Au moins *deux* (2) procès-verbaux de contingence ont été remarqués par la Coalition, dont *un* (1) pour le département de l'Ouest, numéroté ST75221 et l'autre, pour le département de l'Artibonite, numéroté PR83805. Il convient de souligner que plusieurs représentants de partis politiques ont accusé le Directeur du CTV d'avoir personnellement introduit le procès-verbal de contingence, qui n'est même pas connu par plusieurs Conseillers électoraux.

- Par ailleurs, en violation des ***Règlements du CEP sur le traitement des Procès-verbaux***, élaborés par cet organe électoral, les kits électoraux reçus des centres de vote n'ont pas systématiquement été ouverts par le CTV. Ceux qui ne présentaient aucune rature et dont l'écriture était lisible ont directement été comptabilisés. Cependant, la netteté du procès-verbal ne garantit en rien sa conformité.
- *Vingt-deux* (22) % des procès-verbaux qui ont été considérés comme irréguliers par l'équipe de saisie de données, ont été transférés à l'unité de contrôle de conformité. Bon nombre a été comptabilisé.

La considération et le rejet des procès-verbaux au CTV, se font cependant, sur la base d'aucun critère objectif car les procès-verbaux transférés à l'unité de contrôle et de conformité. Si les critères d'analyse étaient les mêmes pour les opérateurs de saisie et pour l'unité de contrôle de conformité, le nombre de procès-verbaux jugés comptabilisable par l'équipe de contrôle et de conformité, n'aurait pas été aussi important. De nombreux procès-verbaux n'ont subi aucun contrôle de qualité et de conformité avant d'être tabulés, sur la seule base de leur propreté, ce qui ne garantit en rien la conformité des informations qu'ils contiennent.

De plus, la Coalition a constaté que, suite à la proclamation des résultats, plusieurs candidats ont manifesté leur désaccord, motif pris du non respect des règles de fonctionnement du CTV dans la tabulation des votes. Cependant, le CEP leur a répondu, après la proclamation des résultats partiels, les invitant à adopter les voies légales de contestation, selon le décret électoral.

Le fait par le CTV de violer ses propres règlements relatifs au traitement des procès-verbaux pourrait alimenter les doutes formulés par les partis politiques et risque d'avoir de grandes répercussions sur la crédibilité du CEP et de saper les efforts consentis par cet organe électoral pour réaliser le scrutin du 20 novembre 2016.

XI. Proclamation des résultats préliminaires

Le 28 novembre 2016, soit *huit* (8) jours exactement après le scrutin, le CEP a présenté ses résultats préliminaires, pour les présidentielles. Ils sont ainsi présentés pour les *cinq* (5) premiers :

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Nom du candidat	Partis Politiques	# de votes	%
Jovenel MOÏSE	PHTK	595.430	55.67 %
Jude CELESTIN	LAPEH	208.837	19.52 %
Moïse JEAN-CHARLES	Pitit Dessalines	118.142	11.04 %
Maryse NARCISSE	Fanmi Lavalas	96.121	8.99 %
Jean Henry CEANT	Renmen Ayiti	8.075	0.75 %

C. Troisième partie

XII. Commentaires généraux et Recommandations

Sur le scrutin du 2 novembre 2016

Le 20 novembre 2016, tenant compte de la situation préélectorale et du contexte sociopolitique général, il s'est tenu dans le pays un scrutin acceptable en tous points de vue.

En effet, les décisions de l'organe électoral d'annuler les votes sur procès-verbal, de mettre en place une liste électorale complémentaire pour permettre au personnel appelé à se déplacer le jour du scrutin, de voter, la décision d'imprimer les cartes d'accréditation avec les informations fournies par les partis politiques et par les membres d'organisations d'observation électorale ont permis d'éliminer un grand nombre de problèmes, liés surtout à la sincérité du vote. De plus, le matériel électoral était de bonne qualité et en quantité suffisante. Les isoloirs ont permis de respecter le secret du vote sauf dans les cas où ils ont été mal placés. L'encre utilisé pour marquer le doigt des électeurs ayant déjà voté, était effectivement indélébile. La liste électorale partielle, disponible, était affichée dans 98.42% des centres de vote observés par la Coalition.

De manière générale, tous les centres de vote ont ouvert leurs portes plus tard que prévu. Cependant, ce retard dans leur ouverture n'a pas eu de répercussions sur la participation des électeurs, vu que celle-ci était très faible. Elle oscille, selon la Coalition, entre 21% et 22 %.

En général, l'heure légale de fermeture des centres de vote a été respectée. Dans de rares cas, des électeurs se trouvaient encore en ligne à la fermeture. Cependant, ils ont tous été habilités à voter.

En règle générale, les espaces réservés pour les bureaux de vote étaient spacieux. Les électeurs ont eu le sentiment de recevoir un meilleur accueil et un plus grand respect de la part de l'institution électorale.

La population électorale s'est en général bien comportée au jour du scrutin. S'il est vrai que des actions de campagne ont été menées, il convient de souligner que tous les électeurs ont voulu que le scrutin se passe dans la paix et la tranquillité. Cependant, la Coalition a eu l'impression que le peuple haïtien n'est pas suffisamment sensibilisé sur les principes de droits humains comme la tolérance et le respect. Les électeurs ont utilisé toutes sortes de

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

stratagèmes pour mener campagne le jour du scrutin, en faveur de leurs candidats, ce qui est contraire à la Loi électorale.

De leur côté, les agents de la PNH ont fourni un travail remarquable, occupant les rues, intervenant lorsque cela était nécessaire et sécurisant la population toute entière. La PNH, encore une fois, a prouvé son professionnalisme et sa collaboration, d'où l'importance pour elle de ne pas être politisée.

Au total, *quarante-trois* (43) personnes ont été arrêtées. Plusieurs d'entre elles avaient en leur possession un lot de ***Cartes d'Identification Nationale*** et certaines détenaient de fausses cartes d'accréditation de partis politiques.

Mieux formé, le personnel électoral, présent au complet dans les centres de vote à 91.11 %, a fourni un travail dont la satisfaction est estimée à 77 % par la Coalition. Cependant, il convient de souligner que beaucoup reste encore à faire notamment du côté des membres des bureaux de vote qui ont, en de nombreux points, donné l'impression d'être perdus dans leurs tâches.

Les mandataires des partis politiques se sont mal comportés le jour du scrutin. Ils ont continué à mener campagne systématiquement, donnant l'impression d'avoir reçu un ordre en ce sens. Il convient cependant de souligner que ces mandataires, ainsi que les partisans et sympathisants qui ont, au jour du scrutin, exercé des pressions sur les électeurs sont tous issus des partis politiques PHTK, LAPEH, ***Fanmi Lavalas*** et ***Pitit Dessalines***. De plus, leurs pressions concernaient surtout le vote des candidats à la présidence sous la bannière de ces partis politiques.

La Coalition a remarqué une faible présence de mandataires des partis politiques dans les bureaux de vote, contrairement aux élections antérieures. Les partis politiques qui avaient une plus forte présence de mandataires étaient LAPEH, PHTK, ***Fanmi Lavalas***, ***Pitit Dessalines*** et ***Renmen Ayiti***.

La Coalition considère que les problèmes, incidents de fraude et incidents de violence enregistrés le 20 novembre 2016, évalués respectivement par la Coalition à 27.4 %, 6.45 % et 7.87 %, n'ont pas eu de répercussions directes sur le scrutin parce qu'à chaque fois, le personnel électoral présent s'est arrangé pour assurer la reprise des opérations de vote.

La Coalition reste convaincue qu'il est inacceptable que près de 3 % des centres de vote aient été installés dans des maisons privées et dans des maisons appartenant aux CASEC car, il s'agit dans le premier cas, de propriétés de personnes qui peuvent avoir des accointances politiques et dans l'autre cas, de personnalités politiques qui sont affiliées à un parti politique.

De plus, la Coalition estime que les partis politiques qui étaient impliqués dans le scrutin du jour, via leurs mandataires, ont donné l'amère impression qu'ils tenaient à perturber le vote. Plusieurs cas de mandataires de partis politiques qui menaient campagne le jour du scrutin ou qui faisaient pression sur les électeurs pour les porter à voter dans leur sens, ont

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

été rapportés à la Coalition. Les partis politiques les plus cités dans ce cas sont PHTK, LAPEH, *Fanmi Lavalas*, *Pitit Dessalines*, *Renmen Ayiti* et sur une moindre mesure, *Bouclier*.

La Coalition croit devoir attirer l'attention de tous sur le fait que le comportement des mandataires de partis politiques jaillit directement sur les partis qu'ils représentent.

La Coalition regrette l'erreur dont a été victime le candidat à la députation pour la circonscription de l'*Arcahaie* sous la bannière du PHTK, Joseph Lucien JURA qui a été pénalisé car sa photo a été imprimée dans les bulletins de *Jérémie*.

Il est déplorable qu'une bonne frange de la population n'ait pas pu voter.

D'une part, ils sont nombreux, les électeurs qui n'ont pas retrouvé leurs informations dans les listes d'émargement alors qu'ils avaient vu leur nom sur la *Liste Electorale Partielle* (LEP). En ce sens, la Coalition estime que l'institution électorale doit se concentrer à résoudre définitivement les problèmes rencontrés dans les listes électorales affichées à l'entrée des centres et des bureaux de vote, ainsi que dans les listes d'émargement. L'identification des électeurs reste un problème à solutionner.

D'autre part, elles sont aussi nombreuses les victimes de l'ouragan Matthew qui n'ont pas pu prendre part au scrutin, faute de carte d'identification nationale. Les promesses faites par le CEP et par l'ONI en ce sens, n'ont pas été tenues. Plusieurs se sont présentés à leur centre de vote habituel, munis de la fiche de déclaration de perte, fournie par l'ONI. Mais, ils n'ont pas été habilités à voter.

Des agents de la PNH, des mandataires de partis politiques ainsi que des observateurs électoraux n'ont pas pu voter non plus, soit parce que la *Liste Electorale Complémentaire* n'a pas été acheminée aux centres de vote, soit parce qu'elle a été mal utilisée par les membres des bureaux de vote. Toujours est-il que de nombreux superviseurs de centres, approchés par la Coalition, ont affirmé n'avoir même pas entendu parler de cette liste complémentaire.

Sur la tabulation des votes

La Coalition estime que le CEP a redoublé d'efforts pour publier, à la huitaine, les résultats des élections, tel que promis. Elle croit aussi que le *Centre de Tabulation des Votes* (CTV) a travaillé avec plus de transparence ce, d'autant plus que le Directeur du centre s'est toujours mis à la disposition des observateurs et des représentants de partis politiques pour fournir les explications sur les étapes du processus ou sur toute autre question.

La Coalition invite les partis politiques à produire leurs contestations électorales par rapport aux résultats partiels publiés par le CEP, par devant les autorités établies et à faire choix des voies légales et pacifiques pour faire valoir leurs droits et intérêts.

Elections du 20 novembre 2016 :

Un scrutin acceptable - Des préoccupations - Des corrections à apporter

Enfin, la Coalition est persuadée que depuis le montage de ce CEP, les autorités électorales ont fait l'effort de transparence dans les différentes étapes des opérations électorales.

De tout ce qui précède, la Coalition recommande au CEP de :

- Rendre identiques les **Listes Electorales Partielles** et la **Liste d'Emargement** pour éviter que des électeurs ne puissent voter.
- Enquêter de manière méticuleuse sur les procès-verbaux mis en quarantaine dans le CTV, identifier les noms des membres de bureaux de vote et du personnel électoral en général qui se seraient portés coupables de violation des règlements électoraux et du code de déontologie en vue d'appliquer les sanctions pour chaque cas de violation constaté.
- Juger et condamner les électeurs et les mandataires de partis politiques qui se sont rendus coupables d'actes de fraude électorale.
- Elaborer des critères objectifs de sélection et de rejet dans le traitement des procès-verbaux.
- Porter le personnel électoral à respecter les règlements du CTV en particulier et du CEP en général.